



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cartes de paiement

Question écrite n° 128313

Texte de la question

M. Patrice Calmégane attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les cartes de paiement prépayées qui sont vendues par les buralistes. Depuis quelques mois, à la demande de l'Europe ces cartes sont commercialisées, et permettent de façon tout à fait anonyme des transactions financières. Alors que le Gouvernement, dans le cadre du retour à l'équilibre des finances publiques a engagé une lutte contre la fraude, l'argent dissimulé, l'évasion fiscale..., il souhaite savoir quels sont les dispositifs prévus afin d'éviter les dérives de l'usage de ce type de cartes.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calmégane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128313

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1206

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)